

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze et le onze AVRIL à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur LAFFONT René, Maire.**

Présents- **Mmes MAURY Delphine, VERGÉ-TOURROU Marie-Christine et VERGÉ Catherine, MM. ADROIT Jean-Pierre, CRESTIA Michel, GERAUD Jacques, LAFFONT René, NONNAT Alain, PELOFY Eric, PELOFY Jean-Paul et QUINTERNET Didier.**

Absents – Néant.

M. **NONNAT Alain** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Désignation délégués **SYADEN** (Syndicat Audois d'Énergie)
- Désignation délégués **SIAT** (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique) **des Forêts du Pays de Sault**
- Désignation délégués **AFPA** (Association Foncière Pastorale Autorisée) **du Pays de Sault**
- Désignation délégués **SMAH** (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique) **de la Haute Vallée de l'Aude**
- Désignation délégués **SIRP** (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) **du Pays de Sault**
- Désignation délégués **SIVU** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) **des Communes Forestières de la Haute Vallée de l'Aude**
- Désignation délégués **SIGEA** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) **pour la gestion, l'exploitation et l'aménagement de la station sport nature de Belcaire et Camurac en Pyrénées Audoises.**
- Désignation délégués **CCAS** (Commission Communale d'Action Sociale) **de BELCAIRE**
- Désignation membres Commission Appel Offres
- Désignation membres Commissions Communales
- Acquisition biens THIRIET : prêt
- Construction d'une station d'épuration : prêt
- Vente de bois parcelle 41

1. Désignation délégués SYADEN (Syndicat Audois d'Energie)

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les deux délégués de cette assemblée (un titulaire et un suppléant), au sein du Syndicat Audois d'Energie.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

M. QUINTERNET Didier, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. ADROIT Jean Pierre, délégué suppléant	ONZE VOIX	(11 voix)

MM **QUINTERNET Didier** et **ADROIT Jean Pierre** ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués au Comité du SYADEN.

Les délégués représentant la commune de BELCAIRE au sein du SYADEN sont :
MM. QUINTERNET Didier et ADROIT Jean Pierre.

2. Désignation délégués SIAT (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique) des Forêts du Pays de Sault

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les deux délégués de cette assemblée (deux titulaires), au sein du SIAT des Forêts du Pays de Sault.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

M. GERAUD Jacques, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11voix)
M. NONNAT Alain, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11voix)

MM. **GERAUD Jacques** et **NONNAT Alain** ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués au Comité du SIAT des Forêts du Pays de Sault.

Les délégués représentant la commune de BELCAIRE au sein du SIAT des Forêts du Pays de Sault sont :
MM. GERAUD Jacques et NONNAT Alain.

3. Désignation délégués AFPA (Association Foncière Pastorale Autorisée) du Pays de Sault

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les deux délégués de cette assemblée (deux titulaires), au sein de l'AFPA du Pays de Sault.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

Mme VERGÉ-TOURROU Marie Christine, déléguée titulaire	ONZE VOIX	(11voix)
M. LAFFONT René, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11voix)

Mme **VERGÉ-TOURROU Marie Christine** et M. **LAFFONT René** ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués au Comité de l'AFPA du Pays de Sault.

Les délégués représentant la commune de BELCAIRE au sein de l'AFPA du Pays de Sault sont :
Mme VERGÉ-TOURROU Marie Christine et M. LAFFONT René.

4. Désignation délégués SMAH (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique) de la Haute Vallée de l'Aude

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les deux délégués de cette assemblée (un titulaire et un suppléant), au sein du **SMAH de la Haute Vallée de l'AUDE**.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

M. PELOFY Eric, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
Mme MAURY Delphine, déléguée suppléante	ONZE VOIX	(11 voix)

M. **PELOFY Eric** et Mme **MAURY Delphine** ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués au Comité du SMAH de la Haute Vallée de l'Aude.

Les délégués représentant la commune de BELCAIRE au sein du SMAH de la Haute Vallée de l'Aude sont :
M. PELOFY Eric et Mme MAURY Delphine.

5. Désignation délégués SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) du Pays de Sault

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les trois délégués de cette assemblée (deux titulaires et un suppléant), au sein du **SIRP du Pays de Sault**.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

M. CRESTIA Michel, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
Mme TOURROU Marie Christine, déléguée titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
Mme MAURY Delphine, déléguée suppléante	ONZE VOIX	(11 voix)

M. CRESTIA Michel, Mme TOURROU Marie Christine et Mme MAURY Delphine ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués au Comité du SIRP du Pays de Sault.

Les délégués représentant la commune de BELCAIRE au sein du SIRP du Pays de Sault sont :
M. CRESTIA Michel et Mme TOURROU Marie Christine délégués titulaires,
Mme MAURY Delphine, délégué suppléant.

6. Désignation délégués SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) des Communes Forestières de la Haute Vallée de l'Aude

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les trois délégués de cette assemblée (deux titulaires et deux suppléants), au sein du **SIVU des Communes Forestières de la Haute Vallée de l'Aude**.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

M. PELOFY Jean Paul, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
Mme VERGE Catherine, déléguée titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. GERAUD Jacques, délégué suppléant	ONZE VOIX	(11 voix)
Mme MAURY Delphine, déléguée suppléante	ONZE VOIX	(11 voix)

M. PELOFY Jean Paul, Mme VERGE Catherine et M. GERAUD Jacques et Mme MAURY Delphine ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués au Comité du SIVU des Communes Forestières de la Haute Vallée de l'Aude.

Les délégués représentant la commune de BELCAIRE au sein du SIVU des Communes Forestières de la Haute Vallée de l'Aude sont :
M. PELOFY Jean Paul et Mme VERGE Catherine, délégués titulaires,
M. GERAUD Jacques et Mme MAURY Delphine, délégués suppléants.

7. Désignation délégués SIGEA (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour la gestion, l'exploitation et l'aménagement de la station sport nature de Belcaire et Camurac en Pyrénées Audoises

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les trois délégués de cette assemblée (trois titulaires et trois suppléants), au sein du **SIGEA pour la gestion, l'exploitation et l'aménagement de la station sport nature de Belcaire et Camurac en Pyrénées Audoises**.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

M. NONNAT Alain, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
Mme TOURROU Marie Christine, déléguée titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. CRESTIA Michel, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. QUINTERNET Didier, délégué suppléant	ONZE VOIX	(11 voix)
M. PELOFY Eric, délégué suppléant	ONZE VOIX	(11 voix)
Mme MAURY Delphine, déléguée suppléante	ONZE VOIX	(11 voix)

M. **NONNAT Alain**, Mme **TOURROU Marie Christine**, M. **CRESTIA Michel**, M. **QUINTERNET Didier**, M. **PELOFY Eric** et Mme **MAURY Delphine** ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués au Comité du SIGEA pour la gestion, l'exploitation et l'aménagement de la station sport nature de Belcaire et Camurac en Pyrénées Audoises.

Les délégués représentant la commune de BELCAIRE au sein du SIGEA pour la gestion, l'exploitation et l'aménagement de la station sport nature de Belcaire et Camurac en Pyrénées Audoises sont :
M. NONNAT Alain, Mme TOURROU Marie Christine et M. CRESTIA Michel délégués titulaires.
M. QUINTERNET Didier, M. PELOFY Eric et Mme MAURY Delphine délégués suppléants.

8. Désignation délégués CCAS (Commission Communale d'Action Sociale)

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les quatre délégués de cette assemblée (quatre délégués), au sein de la Commission Administrative du **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de BELCAIRE**.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

Mme VERGE Catherine, déléguée titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. PELOFY Eric, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. ADROIT Jean Pierre, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. QUINTERNET Didier, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)

Mme **VERGE Catherine**, M. **PELOFY Eric**, M. **ADROIT Jean Pierre** et M. **QUINTERNET Didier** ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués à la Commission Administrative du CCAS de BELCAIRE.

Les délégués représentant la commune de BELCAIRE à la Commission Administrative du CCAS de BELCAIRE sont :
Mme VERGE Catherine, M. PELOFY Eric, M. ADROIT Jean Pierre et M. QUINTERNET Didier.

9. Désignation membres Commission Appel Offres

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la loi d'orientation n°92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République prévoit la désignation de membres à voix délibérative dans la commission d'appel d'offres. C'est ainsi que doivent siéger le représentant légal de la commune, en qualité de Président, et 3 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il y a lieu de désigner au scrutin secret les trois délégués titulaires et les trois délégués suppléants de cette assemblée au sein de la Commission d'appel d'offres.

Chaque membre, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

ONT OBTENU:

M. CRESTIA Michel, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
Mme TOURROU Marie Christine, déléguée titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
M. QUINTERNET Didier, délégué titulaire	ONZE VOIX	(11 voix)
Mme MAURY Delphine, déléguée suppléante	ONZE VOIX	(11 voix)
M. PELOFY Jean Paul, délégué suppléant	ONZE VOIX	(11 voix)
M. GERAUD Jacques, délégué suppléant	ONZE VOIX	(11 voix)

M. CRESTIA Michel, Mme TOURROU Marie Christine, M. QUINTERNET Didier, Mme MAURY Delphine, M. PELOFY Jean Paul et M. GERAUD Jacques ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués à la Commission d'appel d'offres.

Les délégués représentant la commune de BELCAIRE au sein de la Commission d'appel d'offres sont :

M. CRESTIA Michel, Mme TOURROU Marie Christine et M. QUINTERNET Didier délégués titulaires.

Mme MAURY Delphine, M. PELOFY Jean Paul et M. GERAUD Jacques délégués suppléants.

Monsieur le Maire assurera la Présidence de la Commission.

10. Désignation membres Commissions Communales

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement du Conseil Municipal et pour faciliter la gestion des affaires communales il conviendrait de créer des commissions au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer **QUATRE commissions** composées des membres ci-dessous désignés:

COMMISSION des FINANCES

M. CRESTIA Michel, Mme TOURROU Marie Christine et M. QUINTERNET Didier

COMMISSION des TRAVAUX

M. QUINTERNET Didier, M. NONNAT Alain, M. GERAUD Jacques et Mme TOURROU Marie Christine

COMMISSION FORESTIÈRE et AGRICOLE

M. PELOFY Jean Paul et M. NONNAT Alain

COMMISSION des LOISIRS et du TOURISME

M. PELOFY Eric, Mme MAURY Delphine et M. NONNAT Alain

11. Biens THIRIET : Acquisition et approbation demande de prêt

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération du 4 décembre 2013 relative à l'usage par la commune du droit de préemption urbain pour l'acquisition des biens cadastrés section B numéros 1037, 1374 et 1375 appartenant à Monsieur et Madame THIRIET.

Il porte à la connaissance du Conseil le prix de vente fixé à 170 000,00 € ressortant du projet d'acte de vente établi par Maître DAURAT, Notaire à TUCHAN.

Il informe le Conseil de la nécessité de recourir à un emprunt d'un montant de 170 000,00 € afin de financer cette acquisition.

Il propose de réaliser un emprunt à MOYEN TERME auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée:	15 ans avec amortissement progressif du capital.
• Taux fixe :	3,90%
• Périodicité des échéances :	Annuelle
• Montant de l'échéance :	15 183,27 €

Il précise que ce prêt donnera lieu à une indemnité actuarielle en cas de remboursement anticipé total ou partiel.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'acquérir les biens cadastrés section B numéros 1037, 1374 et 1375 appartenant à Monsieur et Madame THIRIET pour la somme de 170 000 €.
- de prendre en charge les frais d'établissement d'acte notarié.
- de contracter auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON un emprunt de 170 000,00 € aux conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer :

- l'acte de vente qui sera reçu par Maître David DAURAT, Notaire à TUCHAN Aude.
- le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

12. Construction d'une station d'épuration : Approbation demande de prêt

Monsieur le Président informe le Conseil de la nécessité de recourir à un emprunt d'un montant de 230 000,00 € afin de financer la construction d'une station d'épuration.

Il propose de réaliser un emprunt à MOYEN TERME auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON, dont les caractéristiques sont les suivantes :

• Durée:	20 ans avec amortissement progressif du capital.
• Taux fixe :	4,30 %
• Périodicité des échéances :	Annuelle
• Montant de l'échéance :	17 236,42 €

Il précise que ce prêt donnera lieu à indemnité actuarielle en cas de remboursement anticipé total ou partiel.

Après étude, le Conseil décide à l'unanimité de contracter cet emprunt auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON, aux conditions énoncées ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

13. Vente de bois parcelle 41.

Monsieur le Président soumet au Conseil la proposition de l'Office National des Forêts consistant à vidanger la parcelle forestière n° 41.

Il invite le Conseil à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition de l'Office National des Forêts, à savoir la vidange des arbres se trouvant sur la parcelle forestière n° 41.
- **CHARGE** le Maire de fixer, avec l'Agent Responsable de l'Office National des Forêts, les modalités de vidange de la parcelle forestière ci-dessus désignée ainsi que le prix du m³ destiné à la vente.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.